

Transport scolaire ZOU! :

soutien financier de la Communauté de Communes



Pour cette rentrée 2019, la Région a mis en place le paiement en ligne pour l'abonnement au transport scolaire ZOU!. Dès lors, il n'était plus possible de déduire le montant du soutien financier de 40 euros, versé les années précédentes par la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

La C.C.P.F. a donc décidé de mettre en place un système de remboursement à posteriori pour les familles des **collégiens** et des **lycéens** du territoire.

Les familles doivent fournir par courrier postal ou par mail à la Maison de Services Au Public du Pays de Fayence, un **RIB** (avec au dos la **mention « transport scolaire »** et **les noms et prénoms des enfants** concernés) avant le **1er février 2020**.

Le soutien financier de la Communauté de Communes est de l'ordre de :

- **40€** pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)
- **20€** pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Le remboursement aura lieu au cours du **second trimestre 2020**.



Maison de Services Au Public du Pays de Fayence
159 Rue de la Comtesse de Villeneuve
83440 FAYENCE
msap@cc-paysdefayence.fr